



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



L'EDITO DE L'IRCM : les évaluations de l'HCERES...

Depuis quelques mois, les équipes des UR et UMR membres de la Fédération de la recherche sont occupées à préparer leur dossier d'autoévaluation et à remplir les tableaux Excel de « Données de caractérisation » et de « Données de production et d'activités » à destination de l'HCERES. Cet exercice appelle quelques observations (qui bien sûr n'engagent que leur auteur). Le processus d'autoévaluation puis d'évaluation périodique par un tiers est indéniablement utile. Il permet une réflexion sur l'activité et l'identité de chaque équipe de recherche. Il dresse un bilan et ouvre des perspectives. Il rythme l'existence des unités et pousse à se remettre en cause.

Mais encore faut-il que les modalités de l'exercice préservent ces finalités. Or, de ce point de vue, les nouvelles règles d'évaluation interrogent sur au moins trois points. En premier lieu, le formalisme du dossier d'autoévaluation, découpé en 57 critères répartis en 13 références et 4 domaines, conduit à une fragmentation du « récit » qui menace d'enfermer les ambitions de la réflexion dans un simple exercice de dactylographie. En deuxième lieu, la multiplication des données individuelles, demandées dans le cadre de l'évaluation, risque de faire perdre à celle-ci son caractère collectif et général au profit (si l'on peut dire) d'une nouvelle appréciation individuelle. En troisième lieu, la limitation de l'évaluation au seul bilan de l'unité de recherche et la disparition de toute référence à son projet sème le doute sur les finalités de cette démarche. Une évaluation uniquement tournée vers le passé, sans discussion sur les perspectives de recherches nouvelles ouvertes par celui-ci, paraît se réduire à un contrôle de gestion, voire à un exercice comptable.

Peut-être serait-il temps d'évaluer l'évaluation ?

Gabriel ECKERT

Directeur de l'Institut de recherches Carré de Malberg

Évènements à venir

Religion en prison

Mercredi 20 avril 2022

(Séminaire – Anne-Laure Zwilling), visio

GEFACT - cycle « L'incidence des restructurations d'entreprises sur les salariés »

(Acte I - Le licenciement pour motif économique

Vendredi 22 et samedi 23 avril 2022

(Séminaire franco-allemand - Benjamin Dabosville, Regensburg)

Paix et guerre en islam à l'époque médiévale

Mercredi 27 avril 2022

(Colloque - Moussa Abou Ramadan)

La dénonciation de l'oppression et de l'injustice à l'Opéra

Vendredi 29 avril 2022

📍 Auditorium de la BNU

[Plus d'infos ICI](#)

La jurisprudence européenne en propriété intellectuelle

Vendredi 6 mai 2022

📍 Amphithéâtre C, Cardo

[Plus d'infos ICI](#)

Commande publique et développement économique local

Vendredi 6 mai 2022

📍 Salle Alex Weill, Faculté de droit

[Plus d'infos ICI](#)

Séminaire intensif de droit du travail comparé et de l'UE, organisé en partenariat avec le master droit social - Parthenope University (Italy)

Du mardi 10 au vendredi 13 mai 2022

Variations sur l'abus en droit de l'entreprise

Vendredi 13 mai 2022

📍 Amphithéâtre Carré de Malberg, Faculté de droit

[Plus d'infos ICI](#)

La responsabilité civile du banquier d'aujourd'hui

Vendredi 20 mai 2022

📍 Amphithéâtre Eisenmann, Faculté de droit

[Plus d'infos ICI](#)

Journée d'actualité en droit social européen

Mercredi 25 mai 2022

📍 Faculté de droit

La loi de Dieu est-elle supérieure à la loi des Hommes ?

Mercredi 1^{er} et jeudi 2 juin 2022

(Colloque - Francis Messner, projet RELIEN)

13^e Printemps de la recherche et colloque annuel de l'AFDA

Du mercredi 1^{er} au vendredi 3 juin 2022

📍 Amphithéâtre Carré de Malberg, Faculté de droit

[Plus d'infos ICI](#)

La loi n° 2022-172 du 14 février 2022 : consécration du patrimoine d'affectation de l'entrepreneur individuel

Vendredi 10 juin 2022

📍 Amphithéâtre 29, Escarpe

Cycle de conférences : Les violences sexuelles et sexistes : de quoi parle-t-on ?

Jeudi 16 juin 2022 de 17h30 à 20h

📍 Salle Alex Weill, Faculté de droit

Colloque des éditions dalloz

Vendredi 17 juin 2022

📍 Amphithéâtre 29, Escarpe

La citoyenneté européenne : quelle valeur ajoutée ?

Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022

📍 Salle Alex Weill, Faculté de droit

[Plus d'infos ICI](#)

École d'été : Repenser les rapports de systèmes

Du lundi 4 au vendredi 8 juillet 2022

📍 Salle 339, Escarpe

Actualités

Participation à un colloque hors Unistra

Professeur Julien JEANNENEY (IRCM) :

« L'obligation d'obéissance aux lois, composante de la citoyenneté ». Conférence à la Faculté de Droit et de sciences sociales de l'Université de Poitiers, 6 avril 2022.

OUVRAGES

FORNEROD Anne (dir.), *La liberté de religion en question(s)*, Bruxelles, Larcier, 2022, 212p.

KILGUS Nicolas, DE RAVEL D'ESCLAPON Thibault, PERIN-DUREAU Ariane, LAYER Rudy, *Épreuves écrites du CRFPA- spécialité droit des affaires*, Dalloz, 2022, 2e éd., 360p.

LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (dir.), *La responsabilité civile du banquier*, LexisNexis, 2022, 294p.

MESSNER Francis (dir.), *Les théologies à l'université. Statut scientifique et réglementation juridique de disciplines en quête d'identité*, PUS, coll. Société, droit et religion, mars 2022, 372p.

ARTICLES DE DOCTRINE ET NOTES DE JURISPRUDENCE

UR 1351 - CDPF

KILGUS Nicolas, « Le nantissement de meubles incorporels » : *La réforme des sûretés par l'ordonnance n° 2021-1992 du 15 septembre 2021*, RLDC, 03/2022, n° 7075, pp. 42-46.

KILGUS Nicolas, « L'authentification forte et la preuve de la négligence grave de l'utilisateur d'un instrument de paiement », in *Mélanges AEDBF France*, Revue Banque, 2022, pp.43-50.

KILGUS Nicolas, « La responsabilité du banquier en matière de paiement par carte bancaire », in LASSERRE CAPDEVILLE J (dir.), *La responsabilité civile du banquier*, LexisNexis, 2022, pp.189-197.

KILGUS Nicolas, « Crypto-actifs et responsabilité du banquier », in *Quel(s) encadrement(s) pour les crypto-actifs ?*, Banque & Droit, HS, 01/2022, pp. 30-34.

KILGUS Nicolas, « De nouvelles précisions pour protéger les consommateurs confrontés au commerce en ligne », *JCP G* 2022, n° 122, pp. 198-201.

KILGUS Nicolas, « Prescription de l'action paulienne à l'encontre de la caution et publicité foncière. Obs. sous Civ. 3e, 8 décembre 2021 » (corédigé avec N. RONTCHEVSKY), 01-02/2022, n° 201, p. 20-22).

MIGNOT Marc, « La responsabilité civile du banquier en cas d'assurance emprunteur de groupe », in LASSERRE CAPDEVILLE J (dir.), *La responsabilité civile du banquier*, LexisNexis, 2022, pp.223-237.

UR 3399 - IRCM

DUCOULOMBIER Peggy, « *L'avenir incertain du Human Rights Act 1998* » <https://blog.leclubdesjuristes.com>, Février 2022.

ECKERT Gabriel, « Un an de droit des concessions et délégations de service public », *Rev. Contrats et marchés publics*, n° 2, Février 2022, chron.2.

JEANNENEY Julien, « Etre citoyen, obéir aux lois », *JusPoliticum*, Revue de droit politique, n° 27, 2022, <https://lnkd.in/exTzEJc3>

LAHOUZI Medhi, « L'inapplicabilité du droit des pratiques restrictives de concurrence au contrat administratif », *AJDA* 2022, n° 4, p.197.

MULLER Etienne, « Principes de la commande publique : un bref regard outre rhin », *Rev. Contrats et marchés publics*, mars 2022, n° 3, repère 3.

WACHSMANN Patrick, « Le cru 2022 des nominations au Conseil constitutionnel : en dessous du médiocre », *JusPoliticum*, Revue de droit politique, Février 2022, <https://lnkd.in/erApQ-gE>

UR 4345 - LR CEIPI

CARRE Stéphanie, « politique-et-droit-d'auteur-episode-2-les-secrets-de-la-pyramide », <https://blip.education/>

GEIGER Christophe, « Constitutionalisme numérique et réforme du droit d'auteur : sécuriser l'accès aux droits fondamentaux dans le monde en ligne », (corédigé avec Bernd Justin J.), <http://copyrightblog.kluweriplaw.com/2022/01/25/>

GEIGER Christophe, « From Internal to External Balancing, and Back? Limitations du droit d'auteur et droits fondamentaux dans l'environnement numérique » (corédigé avec Izyumenko E.), in Conception Saiz Garcia and Julian Lopez (eds.), *Digitalización, acceso a contenidos y propiedad intelectual* (Madrid, Dykinson), 2022, 24p.

UR 7307 - CEIE

CASTELLARIN Emanuel, « La fourniture d'armes à l'Ukraine : quel cadre en droit international ? ». « Quel-cadre-en-droit-de-l'union-europeenne/ ? », <https://blog.leclubdesjuristes.com/>, mars 2022.

CASTELLARIN Emanuel, « Les effets du Brexit sur les accords internationaux de l'UE », in COUVEINHES-MATSUMOTO F., NOLLEZ-GOLDBACH R. (dir.), *La dénonciation des traités : techniques et politiques*, Paris, Pedone, 2022, pp. 203-219.

HAMANN Andrea, « Multilateralism Is an Attitude 153-167 », in FERNANDEZ (J.), HOLEINDRE (J.-V.) (dir.), *Nations désunies ? La crise du multilatéralisme dans les relations internationales*, CNRS Editions, 2022, pp.153-167.

MAURER Marion, « Liaison du contentieux : la décision de l'assureur est une décision administrative, note sous TA Strasbourg, 16 novembre 2021 », *AJDA* 2022, n° 11, p.367.

RITLENG Dominique, « Boards of appeal of EU agencies and Article 47 of the Charter : uneasy bedfellows ? », in ELIANTONIO M., CHAMON M., VOLPATO A. (dir.), *Boards of Appeal of EU Agencies-Towards Judicialization of administrative Review ?* Oxford University Press, 2022.

UMR 7354 DRES

DE RAVEL D'ESCLAPON Thibault, « La responsabilité civile du banquier et le recours à l'intelligence artificielle », in LASSERRE CAPDEVILLE J (dir.), *La responsabilité civile du banquier*, LexisNexis, 2022, pp.259-267.

ERESEO Nicolas, « La responsabilité civile du banquier en matière de coffre-fort », in LASSERRE CAPDEVILLE J (dir.), *La responsabilité civile du banquier*, LexisNexis, 2022, pp.211-221.

LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, « les enjeux juridiques des objets communicants dans le secteur de l'énergie », in *Rencontres multicolores autour du droit, mélanges en l'honneur du Professeur Deen Gibrila*, 2022, pp. 817-826.

PERIN-DUREAU Ariane, « La responsabilité du banquier et l'octroi d'un crédit à une entreprise en difficulté », in LASSERRE CAPDEVILLE J (dir.), *La responsabilité civile du banquier*, LexisNexis, 2022, pp.133-144.

LES INFORMATIONS SUR LES AUTRES ÉVÉNEMENTS ET LES PROGRAMMES À TÉLÉCHARGER SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION, DÈS QUE LES INFORMATIONS SONT COMMUNIQUÉES À LA FÉDÉRATION PAR LES RESPONSABLES SCIENTIFIQUES.

AFIN DE POUVOIR ENRICHIR CES ACTUS, NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR NOUS ENVOYER TOUTE INFORMATION QUE VOUS JUGERIEZ UTILE AUX ADRESSES SUIVANTES :
INFO@UNISTRA.FR / FRU6703-CONTACT@UNISTRA.FR.